



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Processus d'homologation industriel

05 juillet 2022



SOMMAIRE



1- Règlements

2- Processus d'homologation des systèmes d'information

Questions



1- Règlements

Sources d'obligation à homologation

1. **SIIV (R.1332-41-1, R.1332-41-2 et R.1332-41-10 du code de la défense)**
 - Arrêté du 8 septembre 2017 fixant les règles de sécurité et les modalités de déclaration des systèmes d'information d'importance vitale et des incidents de sécurité relatives au sous- secteur d'activités d'importance vitale «Activités industrielles de l'armement»
 - Arrêté à venir sur les SIIV CG
2. **Politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat** du 17/07/2014 ;
3. **Arrêté du 09 août 2021** portant approbation de l'instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;
4. **IGI n°2100** *pour l'application en France du système de sécurité de l'OTAN.*
5. **IGI n°2102** *sur la protection en France des informations classifiées de l'union Européenne.*
6. **II n°300** sur la protection des signaux parasites compromettants du 23 juin 2014 ;
 - Directive n°485/ANSSI ;
 - Directive n°495/ANSSI.

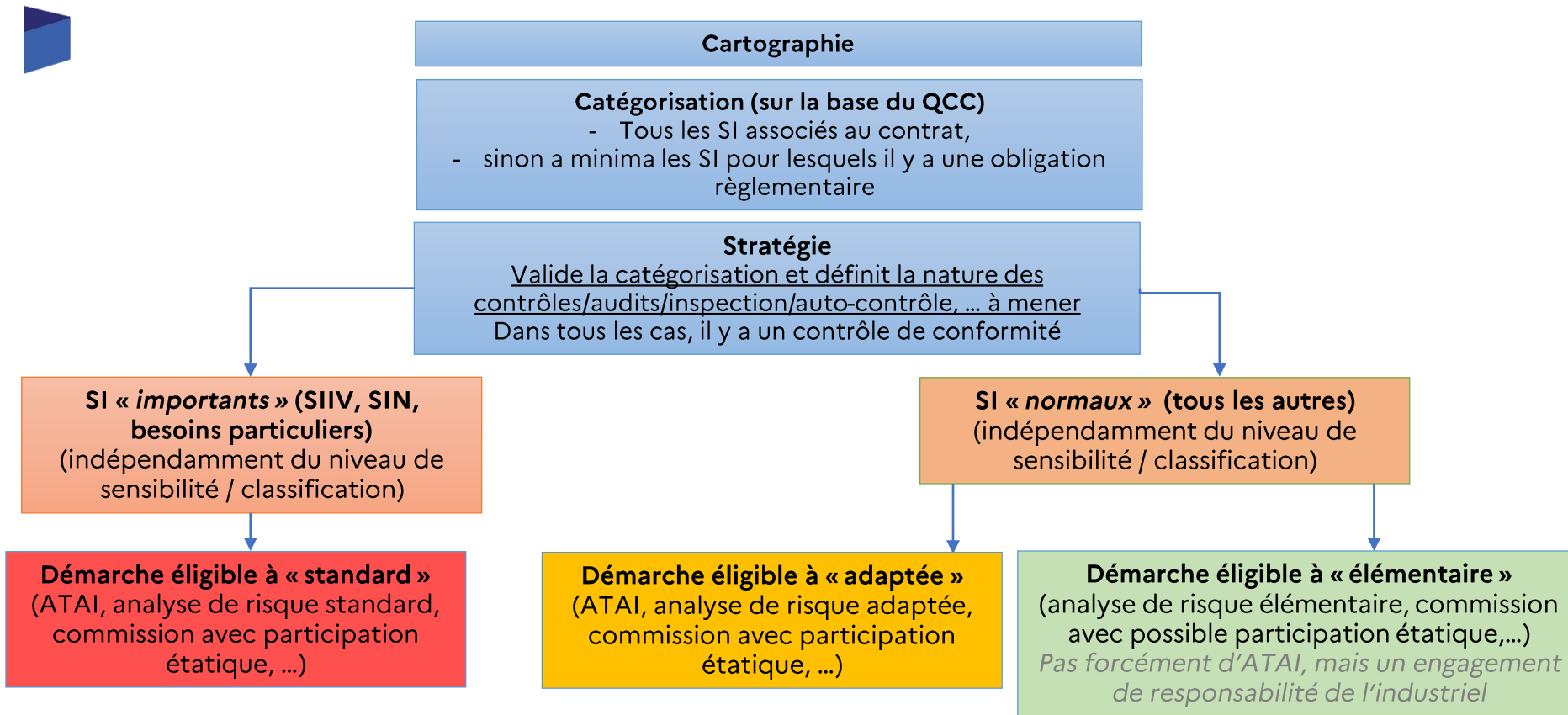
Sources d'obligation à homologation

7. **II 901/SGDSN/ANSSI du 11 février 2015** relative à la protection des systèmes d'information sensibles.
8. **II 910/SGDSN/ANSSI du 22 octobre 2013** *relative aux articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information.*
9. **Arrêté du 15 mars 2021** portant approbation de **l'instruction ministérielle n° 900** sur la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (cf. Titre 6) ;
10. **Contrats**
 - Rendant applicable l'IGI1300, l'IM900 ;
 - Et pouvant fixer d'autres obligations à homologation pour les SI relevant du contrat.
11. **Guide** de l'homologation en neuf étapes de l'ANSSI.

Au titre du RGPD :

12. **Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018**, relative à la protection des données personnelles.

2- Processus d'homologation des systèmes d'information



HOMOLOGATION – DOSSIER D’HOMOLOGATION



- Constitution a minima du dossier d’homologation selon la démarche :

Démarche Élémentaire	Démarche Adaptée	Démarche Standard
Questionnaire choix de catégorisation	Questionnaire choix de catégorisation	Questionnaire choix de catégorisation
Stratégie d’homologation	Stratégie d’homologation	Stratégie d’homologation
Documents présentant les risques et objectifs de sécurité (guide hygiène informatique ANSSI)	Documents présentant les risques et objectifs de sécurité (menés par une analyse de risques de préférence méthode EBIOS RM – ateliers idoines)	Documents présentant les risques et objectifs de sécurité (menés par une analyse de risques de préférence méthode EBIOS RM – tous les ateliers)
Matrice de conformité selon le niveau de protection du SI (IGI 1300, II 901,...)	<i>Optionnel : Matrice de conformité selon le niveau de protection du SI (IGI 1300, II 901,...)</i>	<i>Optionnel : Matrice de conformité selon le niveau de protection du SI (IGI 1300, II 901,...)</i>
Procédures d’exploitation sécurisée du système	Procédures d’exploitation sécurisée du système	Procédures d’exploitation sécurisée du système
Fiche de synthèse des risques résiduels	Fiche de synthèse des risques résiduels	Fiche de synthèse des risques résiduels
Plan d’amélioration continue de la sécurité	Plan d’amélioration continue de la sécurité	Plan d’amélioration continue de la sécurité
-	-	Résultats d’audit
Décision d’homologation	Décision d’homologation	Décision d’homologation

FIN DE PRESENTATION